

CAS - 64 M  
C.G. - P.L. 57  
AIDE PERS. ET FAM.

# MÉMOIRE



## Mémoire

Dépôt du mémoire de la Mission Old Brewery à l'égard de la consultation publique du Projet de Loi n° 57 relativement à l'aide aux personnes et aux familles. Ce dernier étant déposé devant la Commission des Affaires sociales à l'Assemblée Nationale du Québec.

### I. Introduction

La Mission Old Brewery est le plus grand refuge pour itinérants et itinérantes au Québec et le deuxième plus important en terme de nombre de lits au Canada. Ayant une capacité régulière de 440 lits et passant au-delà de 520 lits durant les mois d'hiver, la Mission Old Brewery répond depuis 1889, aux besoins des plus démunis de la Grande région montréalaise. Ci-dessous l'énoncé de la Mission :

Fondée en 1889, la Mission Old Brewery offre aux hommes et aux femmes sans-abri de Montréal des repas, des gîtes de nuit, des résidences transitionnelles, des vêtements ainsi que des services et ce, dans un climat d'entraide et de respect. Nous supportons et aidons notre clientèle à trouver la stabilité et l'autonomie nécessaire pour rebâtir leur vie.

En d'autre terme nous croyons que nous pouvons stabiliser notre clientèle en leur offrant certains services de base tel que le gîte, les repas, les vêtements, les soins d'hygiènes et autres services plus spécialisés ayant comme but de les aider à entrevoir un avenir meilleur pour eux. Nous n'acceptons pas ces gens soient condamnés à la rue pour le reste de leur vie.

Notre clientèle qui compte au-delà de cinq mille personnes par année, se compose en deux catégories différentes. D'abord, nous avons les clients de notre « accueil de nuit »,

ces derniers prennent le repas du soir, dorment et déjeunent chez nous et reprennent le chemin de la rue par la suite. Nous avons aussi des clients qui demeurent chez nous soit en chambre privée ou en dortoir et ainsi deviennent « résidants » à la Mission. La réhabilitation et la préparation vers une prochaine étape dans la vie d'un itinérant et d'une itinérante débutent par une résidence stable et sécuritaire. Notre vision est donc d'accompagner les résidants dans leur cheminement vers une autonomie complète et ainsi libérer une place pour un nouveau client se trouvant sur « l'accueil de nuit ». En agissant de la sorte, nous croyons qu'à long terme nous allons pouvoir réduire l'itinérance.

La Mission Old Brewery gère cinq (5) établissements. La maison principale, située au 915 rue Clark au centre ville de Montréal est exclusivement réservée aux hommes. Ce refuge a une capacité de 257 lits pour les hommes de « l'accueil de nuit » et de 85 lits pour les résidants en transitions. Le refuge pour femmes au nom du Pavillon Patricia Mackenzie situé au 1301 boul. de Maisonneuve Est, a une capacité de 42 lits pour femmes de « l'accueil de nuit » et également 42 lits pour les résidentes. La Maison Roger Beaulieu située au Nord de la ville, pour sa part, compte 42 chambres privées pour des hommes résidants. Sur une période d'environ six mois, soit les mois les plus froids, la Ville de Montréal et la A.S.S.S. du Québec nous demande de gérer un hébergement d'urgence ayant une capacité de 70 lits « d'accueil de nuit ». Finalement, nous opérons un camp d'été appelé le Camp Chapleau pour les familles à faible revenu. Par exemple cet été nous avons accueilli plus de 670 personnes. Au total la Mission Old Brewery offre plus de 350 000 repas et remet plus de 50 000 vêtements de saison à ses clients chaque année.

La Mission Old Brewery compte 125 employés(es) dont 10 sont des employés(es) syndiqués auprès de la Confédération des Syndicats Nationaux CSN. La Mission Old Brewery est organisme de charité sans but lucratif et est gérée par des bénévoles formant le conseil d'administration. Le budget annuel d'opération est de l'ordre de 4.7 millions dollars et les revenus proviennent principalement de sources privées (individus, entreprises et fondations) et sont de l'ordre de 3.7 millions de dollars. Afin de réaliser notre objectif qui est de diminuer l'itinérance en aidant et dirigeant les clients vers une

vie meilleure, nous avons besoin d'une aide financière plus importante qui pourrait venir via des ententes auprès d'autres ressources ou instances ou même en provenance du gouvernement du Québec directement. Car comme vous avez pu le constater à la lecture de ce chapitre la Mission Old Brewery est un service essentiel à la population au même titre qu'un centre hospitalier, que la police et que le transport en commun mais actuellement malgré l'importance de notre organisme au Québec nous recevons annuellement que 460 000 \$ par le Programme de Soutien aux Organismes Communautaires SOC, soit 10% des coûts annuels des services que nous offrons et considérons comme « ESSENTIEL » à la population démunis.

## **II. L'itinérance et l'aide sociale**

La grande majorité des clients de la Mission Old Brewery sont des bénéficiaires de l'aide sociale. Dans certain cas, les gens reçoivent leur chèque directement au centre local d'emploi, d'autres les reçoivent directement chez nous, à la Mission Old Brewery qui considère comme leur adresse personnelle et finalement d'autres personnes les reçoivent à l'adresse d'un autre organisme similaire au nôtre. Donc, tout le monde peut recevoir un chèque d'aide sociale même s'il ne possède pas une adresse fixe et/ou permanente.

Approximativement 67% de notre clientèle est atteinte d'un problème de santé mentale, d'une dépendance importante ou même les deux (double diagnostique). Une autre partie est des aînés, avec des problèmes de santé et/ou de mobilité. Nous concluons qu'un bon nombre de nos clients sont inaptes au travail. Cependant nous sommes conscient qu'il y a tout de même un certain pourcentage de nos clients qui sont aptes au travail et qu'ils ont ou peuvent bénéficier d'un programme de préparation à l'emploi. Souvent, même ceux et celles ayant des problèmes personnels sont aptes et désireux à explorer les possibilités s'offrant à eux afin de retrouver leur autonomie.

Il est de notre mission d'aider cette clientèle à retrouver un certain équilibre sans pour autant transgresser les autres services disponibles à Montréal en traitement de problèmes en santé mentale, dépendance, santé physique, employabilité, logement et autres. Nous

sommes un partenaire important auprès des diverses instances pour trouver les solutions appropriées selon les circonstances car c'est bien souvent chez nous que cette clientèle difficile se retrouve.

Le grand défi à la Mission Old Brewery est d'avoir les ressources nécessaire pour :

1. mieux connaître nos clients et préparer avec eux, aidé des autres instances un plan individuel et propre à chacun;
2. référer les clients aux instances appropriées;
3. effectuer le plan proposé puisque ces derniers résident chez nous;

Nous avons des problèmes particuliers avec nos « **millionnaires d'un jour** ». Nous parlons ici des bénéficiaires de l'aide sociale ayant des problèmes de consommation importante et de gambling et qui, la journée qu'ils reçoivent leur chèque, disparaissent du refuge pour n'en revenir que 2 ou 3 jours plus tard soit, lorsqu'ils ont épuisé le montant total de leur chèque. Pourquoi ? Parce qu'ils ont un soudain appétit, une soif de jouer dans les machines vidéo poker tout en consommant de l'alcool ou des drogues, pour finalement revenir chez nous sans un sous pour le reste du mois, en attendant avec impatience le prochain jour où ils seront à nouveau « **millionnaires d'un jour** ». Nous croyons que ce n'est pas un cadeau ou le « **jack pot** » que cette clientèle reçoit sans l'intervention de quiconque ou sans condition minimale 100% de leur chèque d'aide sociale au début de chaque mois.

### **III. Projet de loi 57, Loi sur l'aide aux personnes et aux familles**

- A. L'article 35 du projet de loi, résume les deux objectifs du système de l'aide sociale. Dans un premier temps, l'aide sociale constitue un geste humanitaire offert aux résidents de la province de Québec qui n'ont aucune autre ressource financière. Le deuxième objectif de cet article envisage aussi que les sommes versées doit favoriser l'intégration à l'emploi ou leur participation sociale et communautaire. Cependant afin d'espérer réaliser ce deuxième objectif, nous

croyons que le montant accordé aux personnes aptes au travail n'est pas suffisant. Octroyez un montant d'approximatif de 535 \$ par mois ne permet pas à une personne de véritablement se préparer pour l'avenir. En recevant un montant de 6500\$ par année approximativement, une personne apte et désireuse à se reprendre en main doit généralement trouvé d'autres moyens afin d'assurer sa survie et un soutien convenable. C'est alors qu'elle se fie sur des ressources tel que la Mission Old Brewery pour des repas et un gîte, commettent parfois des crimes mineurs tel que le vol ou déniché un emploi au noir. En d'autre terme, afin de véritablement réaliser le deuxième objectif de l'aide sociale, soit l'intégration en emploi ou leur participation sociale et communautaire, plus d'argent devrait être octroyé aux bénéficiaires.

- B. Afin d'augmenter les ressources et l'aide disponibles à la réintégration des prestataires de l'aide sociale, nous croyons que la prime à la participation peut être « *la formule magique* ». Nous sommes pleinement d'accord avec le projet de la prime à la participation afin de permettre et favoriser la réalisation, visant la réinsertion social ou l'intégration à l'emploi de cette personne. Par contre, le défi est de s'assurer que le montant de la prime est suffisant afin de permettre sérieusement la préparation à une transition personnelle. Nous croyons que le montant de la prime doit être suffisamment important de sorte que le bénéficiaire ne soit pas tenté de commettre des actes qui pourraient être néfastes pour lui mais au contraire l'encouragerait à se concentrer à la préparation de son avenir. À cet égard, nous croyons qu'une prime d'au moins 300\$ par mois devrait être disponible aux adultes aptes à l'emploi et vraiment désireux d'aller de l'avant.
- C. Il est nécessaire et par le fait même, nous croyons que l'aide sociale avec l'inclusion de la prime à la participation pour adultes aptes au travail, ne doit pas être octroyé à perpétuité et sans suivi. Le Gouvernement du Québec doit considérer et surtout tenter un projet pilote, selon le chapitre IV du projet de loi, afin d'expérimenter et d'étudier quel pourrait être la limite de temps qu'un adulte apte à l'emploi pourrait bénéficier de la prime à la participation ajoutée à l'aide

sociale. Comme vous le savez sans doute, aux Etats-Unis, le financement fédéral pour l'aide sociale est approuvé et conditionnel à ce qu'un bénéficiaire peut en jouir pour une période maximale de 5 ans en tout et partout. Actuellement la Colombie Britannique expérimente le délai de deux ans pour préparer à mener à terme son objectif. À un moment donné, une personne apte à l'emploi doit pouvoir s'assumer d'elle-même et se responsabiliser. C'est pourquoi il est important d'imposer un délai raisonnable afin de s'assurer de faire une transition qui serait permanente et par le fait même au profit de tous. Cependant la notion de limiter la durée de l'octroi de l'aide sociale et de la prime à la participation, doit être fait de façon délicate dans le cadre d'un projet flexible afin de tenir compte des circonstances évolutives dans la dans la vie d'un prestataire. Les adultes inaptes au travail ne doivent pas être en aucunes circonstances assujettis à de telles limites.

- D. Nous croyons que le remplacement du projet APPORT par la prime au travail est une mesure très positive et encourageante pour la personne qui désire passer de l'état de dépendance à l'état d'autonomie et ce, de façon graduelle le cas échéant. Encore une fois nous désirons mentionner l'importance qu'aura la détermination de la somme. La prime au travail doit être suffisamment élevée afin de s'assurer que la personne puisse intégrer un emploi et le maintenir à long terme.
- E. Tel que mentionné dans les paragraphes précédents, un bon nombre de nos clients à la Mission Old Brewery sont inapte au travail ou même à la réinsertion sociale. Donc, normalement ils auraient droit à une prestation supplémentaire de l'aide sociale. Nos clients ayant un handicap quelconque ont besoin de plus d'appui pour faire valoir leurs droits à l'aide sociale. Souvent le client ne perçoit pas se dont il aurait droit puisqu'il doit fournir un rapport médical tel requis par la loi comme sine qua non à l'octroi d'une prestation (section 61 du projet de loi) mais vu la nature même de l'itinérance, la plupart du temps il n'est même pas apte de par son comportement à se rendre à une clinique médicale ou autre. Nous croyons que l'obligation morale du gouvernement de supporter et de soutenir ces

individus peut justifier l'octroi provenant du Ministère de la Santé, l'envoi plus fréquente de médecins, d'infirmières et autres professionnels de la santé dans les refuges pour itinérants et itinérantes afin qu'ils puissent déterminer la condition médicale des clients.

F. Selon l'article 50 du projet de loi, un adulte vivant seul ou une famille peut posséder certains biens et/ou avoir liquide afin de favoriser la réalisation d'actions lui permettant ainsi de découvrir une autonomie économique. Nous supportons l'objectif de cet article car souvent, les revenus supportés par les actifs peuvent donner aux prestataires la tranquillité psychologique et financière pour sérieusement préparer leur avenir. Le gouvernement pourra considérer le lancement d'un projet pilote dans le contexte du chapitre 4 du projet loi, qui envisage la mise en œuvre d'un programme de développement pour les itinérants et les itinérantes, plus spécifiquement un projet qui aura comme objectif le cumul d'une somme d'argent afin de permettre la transition vers son propre logement et autonomie. En préconisant le « independent living accounts », le gouvernement pourrait contribuer à se compte en versant une somme d'argent qui serait égalisé par le bénéficiaire afin d'amasser les argents nécessaire pour pouvoir payer le dépôt nécessaire à la réservation d'un appartement, l'achat de divers articles d'aménagements pour y déménager par la suite de façon permanente. Bâtir un actif de cette nature responsabilise le client et lui donne les moyens et la confiance pour se sortir de l'itinérance.

G. Depuis récemment, il n'est plus nécessaire que le bénéficiaire de l'aide sociale ait une adresse fixe pour recevoir mensuellement un chèque. À la Mission Old Brewery nous croyons que cette mesure doit être renversée, car depuis, le phénomène du « millionnaire d'un jour » n'a cessé de croître. Si le gouvernement pouvait rectifier cette situation et obliger, selon l'article 30 du projet de loi ou par d'autres moyens, un prestataire comme par exemple une personne de la rue à leur fournir l'adresse d'un refuge ou d'un organisme connexe, cela permettrait dans un premier temps de diminuer le fléau du « millionnaire d'un jour », mais surtout

donnerais l'opportunité de créer un premier contact avec l'individu et ainsi pouvoir lui offrir l'aide dont il a besoin et peut-être même rêve depuis un bon moment de se sortir du cercle vicieux qu'est sa vie et de se reprendre en main et connaître les différentes possibilités qui s'offre à lui.

#### IV. Conclusion

Nous vous remercions de l'attention que vous avez portée au présent mémoire. Cependant il est nécessaire de se rappeler l'obligation fondamentale du gouvernement car il doit assurer la meilleure qualité de vie possible à tous ses citoyens et ses citoyennes, tenant compte bien sûr, que ces derniers doivent se responsabiliser et ainsi contribuer à leur propre épanouissement. « Le diable est dans les détails ». Nous encourageons les membres de la Commission des Affaires sociales qu'ils s'assurent que le montant de la prime à la participation, la prime au travail et la prestation du programme à la solidarité sociale, sont suffisamment important afin de réaliser l'objectif ultime qui est d'aider concrètement les prestataires à retrouver le bon chemin. L'indexation et la non saisie des prestations sont terriblement importantes. Finalement, l'heure est venue d'expérimenter de différents types de projet pilote afin d'aider les itinérants, les itinérantes et ceux et celles à risque de le devenir, de se sortir de cette état de vie très problématique et dangereux. *L'avenir commence aujourd'hui. Ensemble nous pouvons faire du chemin.*

Contact : James D. Hughes  
Directeur général  
Mission Old Brewery  
(514)866-6591 #35  
[jhughes@oldbrewerymission.ca](mailto:jhughes@oldbrewerymission.ca)